PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

NOTRE MISSION

Le Directeur général des élections, une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de veiller au respect des règles sur le financement politique, de garantir le plein exercice des droits électoraux en plus de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

NOTRE VISION

Une institution reconnue pour :
- sa contribution à l'amélioration du système électoral québécois
- son leadership dans la promotion de la démocratie
- sa gestion humaine qui contribue à un milieu de travail attrayant et stimulant

NOS VALEURS

- L'impartialité et l'indépendance
- La transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

LES ENJEUX

- Confiance et crédibilité
- Participation électorale
- Ressources humaines et informationnelles

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1 Maintenir la confiance envers le système électoral et la crédibilité de l'institution.

2 Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale.

3 Être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire.

LES AXES D'INTERVENTION

- Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés
- Une liste électorale permanente optimale
- Des règles de financement politique bien comprises et appliquées
- Des citoyens bien informés et responsabilisés
- Un système électoral adapté à la société québécoise
- Un personnel qualifié, motivé et mobilisé
- Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

1.1
Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum.

Indicateurs :
- % d'activités réalisées
- Nombre d'élections et de référendums tenus
- Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une élection ou d'un référendum provincial

1.2
Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente.

Indicateurs :
- % de couverture de la liste permanente
- % d'actualité de la liste permanente
- Nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web

1.3
Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles.

Indicateur :
- Indice de respect des règles de financement

1.4
Consolider les opérations de vérification et le suivi de recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques.

Indicateurs :
- Nombre de rapports examinés et vérifiés
- % de la valeur des activités financières répondant à la conformité des règles
- % des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants

2.1
Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques.

Indicateurs :
- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits
- Nombre et diversité des clientèles rejointes

2.2
Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote.

Indicateurs :
- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits

2.3
Favoriser l'accès au vote.

Indicateur :
- Nombre de mesures mises en place

2.4
Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral.

Indicateurs :
- Nombre de recherches produites
- Nombre de recommandations formulées
- Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution

3.1
Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs.

Indicateurs :
- Nombre de mesures mises en place
- Taux de satisfaction du personnel

3.2
Assurer le développement de l'expertise et de la compétence.

Indicateurs :
- Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté
- Nombre d'activités de transfert des connaissances
- % d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève

3.3
Mettre en place des systèmes d'information plus performants.

Indicateur :
- Nombre de systèmes mis en place

3.4
Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution.

Indicateurs :
- Nombre de nouveaux services mis en ligne
- % de services améliorés par rapport au nombre de services offerts

DGE-6400.2(09-04)